



321 Des Érables, Rigaud (Québec) J0P 1P0
 T 450-451-0000 | F 450-451-0311
 info@montrigaud.com
 www.montrigaud.com

FICHE INSCRIPTION – PRINTEMPS 2020

Nom et prénom de l'enfant

Date de naissance Âge au 30 septembre 2020

Sexe M F

Nom et prénom du responsable de l'inscription

Allergie aux piqûres d'insectes? Oui Non

Père Mère

EXPÉRIENCE EN VÉLO

Autre : _____

Je pédale avec des roues d'entraînement.

Oui Non

()

()

Téléphone-Cellulaire

Téléphone-Maison

Je pédale sans roues d'entraînement.

Oui Non

()

Téléphone-Bureau

Je roule sur des sentiers plats.

Oui Non

Courriel

Je roule sur des sentiers en montagne.

Oui Non

Adresse

J'ai déjà participé au programme Sprockids.

Oui Non

Ville

Code postal

PROGRAMME 8 SEMAINES • 4 NIVEAUX • 55 HABILITÉS

GROUPE MOUSTIQUE

Âge : 6 et 7 ans (avec roues d'entraînement)
 Samedi : 9h à 10h
 Début : 2 mai 2020
 Coût : 215\$

GROUPE HIMALAYA

Âge : 6 ans et plus
 Samedi : 10h à 12h ou 13h à 15h
 Début : 2 mai 2020
 Coût : 205\$

OPTIONNELS

LOCATION DE VÉLO (durant la leçon seulement)

Coût : 168\$
 Grandeur :

20 pouces 24 pouces

PASSE DE SAISON (jusqu'au 1^{er} mai 2020)

Coût : 58\$

PASSE DE SAISON (après le 1^{er} mai 2020)

Coût : 68\$

PAIEMENT

CARTE DE CRÉDIT

Un versement : J'autorise MONT RIGAUD à prélever la totalité du montant à la réception de mon inscription.

VISA MASTERCARD Numéro :

Expiration : / CCV :

Titulaire :

Signature :

Chèque (à l'ordre de MONT RIGAUD)

Comptant ou carte de débit

Dans tous les cas, l'inscription ne sera confirmée qu'à la réception du paiement.

VEUILLEZ NOUS FAIRE PARVENIR LE FORMULAIRE D'INSCRIPTION ET LE FORMULAIRE DE RECONNAISSANCE ET D'ACCEPTATION DES RISQUES DÛMENT COMPLÉTÉS AINSI QUE LE PAIEMENT AVANT LE 24 AVRIL 2020.

- PLACES LIMITÉES -



321 Des Érables, Rigaud (Québec) J0P 1P0
T 450-451-0000 | F 450-451-0311
info@montrigaud.com
www.montrigaud.com

CONDITIONS GÉNÉRALES

- Pour être admissible, l'enfant doit être âgé de 6 ans au 30 septembre 2020; une preuve d'âge peut être exigée.
- Le paiement complet est requis pour confirmer une inscription à l'école de vélo, pour obtenir un abonnement de saison et/ou une location d'équipement.
- Des frais administratifs de 25.00\$ sont retenus pour toute annulation ou changement.
- Un remboursement ou un crédit (au prorata) peut être demandé seulement pour une raison médicale majeure ou pour cause de déménagement. Preuves requises.
- Aucun remboursement ou crédit n'est accordé pour une absence à un cours et ce, peu importe la raison.
- L'école de vélo se réserve le droit de modifier l'horaire ou d'annuler un cours.
- CONDITIONS MÉTÉOROLOGIQUES – La pluie n'empêche pas la pratique du vélo de montagne. Si nous devons interrompre les cours en raison de fortes pluies ou d'orages, des ateliers seront offerts à l'intérieur.
- Sauf si vous nous demandez de ne pas le faire, vous autorisez Mont Rigaud à vous inclure dans les campagnes de publicité relatives à nos activités.

RÈGLES DES SENTIERS

Règles élaborées par l'*International Mountain Bicycling Association (IMBA)* pour promouvoir une conduite responsable et courtoise sur les sentiers à utilisation partagée :

1. Préparez vos sorties bien en avance afin de faire face aux éventuels imprévus.
2. Roulez sur les sentiers ouverts.
3. Ne laissez aucune trace de votre passage dans un sentier.
4. Contrôlez toujours votre vélo et portez un équipement sécuritaire.
5. Cédez toujours le passage.
6. Respectez la nature.

La pratique du vélo de montagne comporte des risques inhérents que l'usage de bon sens et de prudence peuvent aider à diminuer. Pour une expérience enrichissante et sécuritaire, vous devez respecter en tout temps les règles des sentiers et faire preuve de courtoisie envers les autres. Vous devez respecter toute autre règle et signalisation affichés ou autrement indiqués par la station.

Soyez vigilants et respectez les règles. C'est votre responsabilité!

Le participant reconnaît que la pratique du vélo de montagne comporte des risques inhérents dont il doit être conscient, en accepter les risques et assumer l'entière responsabilité pour tout dommage matériel ou corporel résultant des risques. Entre autres, et non-limitativement, les éléments suivants constituent des risques inhérents à la pratique du vélo de montagne :

les conditions climatiques changeantes, les changements dans le degré d'inclinaison des sentiers, la présence d'obstacles naturels et la condition de la montagne, toute condition naturelle de la montagne telle la présence de fossés, crevasses et ruisseaux, la présence de roches, de terre, d'espace non recouverts, la présence d'arbres, de repousses d'arbres, d'arbustes naturels et de souches, de même que tout autre obstacle, tout changement aux conditions des sentiers, toute collision avec un autre cycliste ou toute autre personne, la présence de pylônes, poteaux et autres structures utilisés dans l'exploitation de la station (ski, etc.) de même que la collision avec ces éléments.

Le contrat ayant donné lieu au présent document est assujéti aux lois en vigueur au Québec. Les élèves inscrits à l'école de vélo et les détenteurs d'un abonnement de saison de même que MONT RIGAUD conviennent d'élire domicile dans le district judiciaire de Beauharnois au Québec et choisissent celui-ci comme étant le forum de toute réclamation, quelle qu'elle soit, découlant du contrat en vertu duquel le présent document a été conclu.

AUTORISATION PARENTALE

J'accepte que MONT RIGAUD utilise des photographies ou vidéos de mon enfant à des fins publicitaires et documents d'information, tel que : brochure, site web, réseaux sociaux (Facebook et/ou Instagram).

Si non, cochez ici :

J'ai lu et compris les renseignements généraux. Je reconnais que la pratique du vélo de montagne comporte des risques et j'accepte à mon nom et au nom de la personne mineure inscrite les risques inhérents à la pratique de ce sport.

Signature du parent : _____ Date : _____